Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Communiqué
du 5 juillet 2018

CIO, PsyEN-EDO, orientation :
toutes les garanties statutaires dans le viseur

Les organisations syndicales ont été reçues le 4 juillet par le directeur de cabinet du Ministre qui ose prétendre, dans son propos liminaire que l'orientation était un des grands échecs de la Vème République. Le remède proposé : la fermeture des CIO. Le refus de recruter massivement des PsyEN-EDO.

L'orientation : « un engagement collectif de tous les partenaires »

Le directeur de cabinet l 'a affirmé, l'orientation c'est l'affaire de tous. C'est ce que prévoit l'article 10 de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » : « *La région organise des actions d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle (…). Lorsque ces actions ont lieu dans un établissement scolaire, elles sont organisées en coordination avec les psychologues de l'éducation nationale et les enseignants volontaires et formés à cet effet.* »
Exit les statuts : tout le monde serait conseiller d'orientation : les professeurs, les CPE, les professeurs documentalistes et pourquoi pas, tous « les acteurs de la communauté éducative ».
Selon le directeur de cabinet, le « *mécanisme vertueux* » de Parcoursup aurait permis à l'ensemble des personnels de s'intéresser à l'orientation.
Où est le cercle vertueux quand les enseignants passent des heures à remplir des fiches avenir, des grilles de compétences pour qu'à l'arrivée, 149 690 lycéens soient toujours sans proposition d'affectation au 5 juillet ?

CIO : tous menacés

La dernière mouture de la loi Pénicaud, adoptée au Sénat le 27 juin implique la disparition de la référence aux CIO dans le code de l'éducation. Le ministère va au bout de la logique de la carte cible : l'Etat se désengage du service public de l'orientation car, pour le ministère, il faudrait « un lieu unique », pas une « administration non identifiée ». Cela doit se faire en lycée. Et pourquoi pas au collège puisque le ministère envisage la généralisation des 54h d'accompagnement à l'orientation en 4ème et 3ème.
Enfin, il affirme que les ex-COPsy, désormais PsyEN-EDO depuis le décret du 2 février 2017 créant le corps, ne sont plus identifiés comme étant en charge spécifique de l'orientation… De qui se moque-t-on ?
Les PsyEN-EDO seraient donc affectés en établissement scolaire. Le décret statutaire sera réécrit, dans le cadre d'une grande commission sur la stratégie nationale de l'éducation. Les personnels savent ce que cela signifie : réécriture des missions vers plus de polyvalence, plus de tâches et une modification des horaires de travail, des congés…

Loi Pénicaud, ordonnances Macron, CAP 22 : un projet d'ensemble

Le projet du ministère est clair : confier la gestion de l'orientation aux régions. Cette réforme de l'orientation vise à adapter les demandes aux besoins du marché local.
Dans le même temps, l'Etat se désengage et démantèle les statuts des personnels de l'éducation qui deviennent polyvalents et susceptibles de devenir fonctionnaires territoriaux. L'orientation doit rester la seule prérogative des PsyEN-EDO.
FO exige le maintien des DRONISEP, de leurs personnels, des PsyEN-EDO, DCIO au sein de l'Éducation nationale ; de tout le réseau des CIO, service public d'orientation de proximité dans l'Éducation nationale.
FO exige la non remise en cause du statut des missions des PsyEN « Éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » et de leur affectation au CIO.
Reconnaître l'importance de l'orientation et la spécificité des PsyEN-EDO passe aussi par l'augmentation significative des recrutements permettant une réduction des effectifs pris en charge.
FO invite les personnels à se réunir, dès la pré-rentrée pour réaffirmer l'ensemble les revendications.

SNFOLC
Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel : 01.56. 93. 22. 44 - Fax : 01.56. 93. 22. 40
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
www.fo-snfolc.fr